

## AVIS CESEC 2018-78<sup>1</sup>

*Relatif à*

***Renouvellement de l'Espace Numérique de Travail (ENT) pour la période 2019/2023 –  
Projet LEIA V3.***

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

**Vu** la lettre de saisine 26 octobre par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur *le renouvellement de l'Espace Numérique de Travail (ENT) pour la période 2019/2023 – Projets LEIA V3 ;*

**Après avis entendu**, Monsieur Eric FERRARI, Directeur de la transformation du numérique, Direction générale adjointe en charge de la stratégie, de l'innovation et de la transformation ;

**Sur rapport de** Madame DUBREUIL-VECCHI Hélène pour la commission « Education, formation, jeunesse » ;

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,  
Réuni en séance plénière le 27 novembre à Ajaccio,**

**Prononce l'avis suivant**

En février 2009, la Collectivité territoriale de Corse a initié le déploiement d'un Espace Numérique de Travail (ENT) nommé LEIA pour l'ensemble des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) insulaires. Un premier marché, réalisé en 2010 sur une période de 5 années par la société Infostance, devenue ensuite ItsLearning, a permis le déploiement annuel de l'outil et son appropriation par les établissements scolaires candidats.

Cette plateforme régionale a été renouvelée pour une période de 5 ans, 2015-2020. Ce nouvel ENT LEIA V2, évolution du précédent, s'inscrit dans le prolongement du projet LEIA, en prenant en compte les forces et les faiblesses identifiées sur la première version. Si le projet LEIA correspondait à une phase d'adoption de l'ENT par les établissements, LEIA V2 se consacre davantage à l'appropriation et au développement généralisé de leurs usages numériques, en s'appuyant sur un plan d'accompagnement renforcé.

---

<sup>1</sup>, Adopté l'unanimité

**Bilan chiffré de l'ENT** L'ENT LEIA est aujourd'hui généralisé à l'ensemble des 50 établissements insulaires, soit : 29 collèges, 12 lycées, 2 lycées professionnels, 2 lycées agricoles, 1 lycée maritime, 4 établissements privés. La plateforme vise la communauté éducative au sens large. Elle comporte 89 209 comptes, répartis selon les profils suivants : 27 458 élèves, 4 037 enseignants, 52 913 parents, 522 agents TOS, 4 279 personnes (administrateurs ou invités).

**L'appropriation de l'ENT se heurte aux usages :** Des lycées professionnels, petit à petit, les établissements s'emparent de cet outil ENT. Toute modification dans les pratiques engendre chez les utilisateurs une forme de résistance au changement. La transition numérique n'échappe pas à la règle et nécessite ainsi beaucoup de temps et un véritable plan d'accompagnement afin d'en garantir le succès. Certains établissements dits « particuliers » n'ont pas encore adhéré au dispositif. En effet, disposant de pratiques éducatives différentes, le dispositif ENT LEIA ne répond peut-être pas à leurs attentes. Il s'agit de : 2 établissements privés : en cours de démarrage, 2 lycées agricoles : absence de démarrage, le lycée maritime : absence de démarrage, un lycée professionnel : absence de démarrage.

**Synthèse de l'appropriation de l'ENT :** 14 établissements sur 50 n'utilisaient pas l'ENT pour l'année 2015/2016, 12 établissements sur 50 pour l'année 2016/2017, 7 établissements sur 50 pour cette année 2017/2018. Bilan financier La consultation relative au déploiement de l'ENT LEIA au sein des établissements insulaires comporte l'ensemble des aspects liés au déploiement, à l'adaptation mais aussi à l'appropriation de la plateforme par ses utilisateurs.

**Plan de communication et d'accompagnement mis en place :** 18 jours de formation, sur l'année 2016 sur les usages, les apports et les bonnes pratiques de l'ENT dans le cadre de l'enseignement des langues ; 28 jours de formation sur l'année 2017/2018 portant sur les domaines suivants : 3 jours langues vivantes ; 4 jours langue et culture corses ; 11 jours pour la prise en main de l'ENT ; 8 jours pour les usages avancés ; 2 jours dédiés aux chefs d'établissements. 14 jours sont encore prévus en 2018.

**Les effets positifs constatés :** l'adhésion des établissements est de plus en plus importante. Les connecteurs comme Pronote ou l'accès aux ressources externes ont permis de répondre aux besoins des enseignants et de rationaliser les services utilisés. Une seule authentification permet d'accéder à l'ensemble des ressources et services.

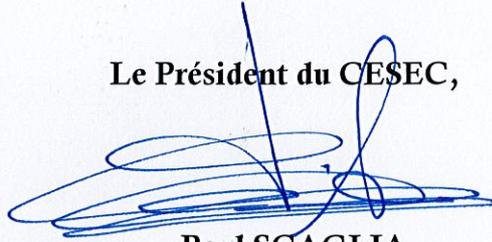
**Les effets paraissant être plus réservés :** quelques établissements n'ont pas encore adhéré à la démarche. Le lien entre les projets numériques, comme le déploiement des tablettes, et l'ENT n'a pas été encore réalisé. Certaines ressources numériques manquent encore et pourraient être intégrées.

**Le CESEC prend en compte les critères du déroulement sur un temps long du processus de numérisation des établissements. La technologie dans ce domaine n'évoluant pas d'une façon rapide, la durée d'application du processus ne pose pas de problème.**

**Le CESEC souhaite que l'homogénéité des systèmes puisse se réaliser en harmonisant les systèmes entre collèges, lycées et l'enseignement supérieur.**

**Le CESEC émet un avis favorable au renouvellement de l'Espace Numérique de Travail (ENT) pour la période 2019/2023.**

**Le Président du CESEC,**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

**Paul SCAGLIA**